

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 26 juin 2012*

L'an deux mille douze, le vingt-six du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Jean-Louis DARTEYRE, Alain CLECH, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE.

Absents : Jean-Marc LABBE, Matthieu FAU-NOUGARET.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la réunion en rajoutant un point relatif au projet de convention avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2012

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION SACPA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL).

Le Maire fait part au Conseil Municipal de nombreuses plaintes d'administrés reçues en mairie concernant des animaux errants ou abandonnés, chiens, chats et boucs ces derniers jours.

Donc, afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publique et pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux errants et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à la S.A.C.P.A. (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) d'établir un projet de convention. Il définit les grandes lignes de la convention et les tâches que la SACPA s'engage à réaliser pour la commune, à savoir :

- la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux.
- la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés,
- l'enlèvement des animaux morts et conduite au centre d'équarrissage,
- la conduite des animaux à la fourrière légale.

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention pour un montant de 0,30 € HT par an et par habitant, celle-ci pourra être renouvelée expressément trois fois par période de 12 mois, sans que celle-ci n'excède 4 ans, accepte le prix de chaque prestation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions d'intervention de la SACPA.

RÉVISION DU LOYER DE MICHOTTE AU 01/07/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Compte tenu de l'augmentation de l'indice INSEE, fixe le montant du loyer à la somme de 458,49 € (quatre cent cinquante-huit Euros et quarante-neuf centimes) charges non comprises à compter du 1er juillet 2012.

RÉVISION DU SAGE (SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) NAPPES PROFONDES

Le Maire présente les grandes lignes du projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Nappes profondes révisé.

Le Conseil Municipal, après discussion, est favorable au projet.

SDCI – DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VOIRIE DE CASTETS – SAINT LOUBERT

Le Maire rappelle le courrier du Préfet de la Gironde du 11 avril 2011 l'informant de son intention d'engager la procédure de dissolution du Syndicat de Voirie de Castets – Saint-Loubert en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) adopté le 15 décembre 2011.

Il ajoute par ailleurs que l'article 52 du SDCI précise une reprise du Syndicat par la CDC du Pays de Langon ou par le SMIVOM du Sauternais.

Lors du projet de SDCI, le Conseil Syndical, par délibération en date du 29 juin 2011, avait émis un avis défavorable sur l'ensemble de celui-ci.

Le Maire fait part de sa rencontre avec son homologue de la commune de Castets-en-Dorthe : la position des deux communes concernées est de refuser la dissolution du Syndicat. A défaut, la commune de Castets-en-Dorthe pourrait reprendre les activités du Syndicat et devenir prestataire de ce service pour la commune de Saint Loubert considérant la proximité des deux territoires et la rapidité du service rendu.

Il indique également que le Conseil Municipal, dans sa délibération n° 2011-06-14 du 14 juin 2011, avait émis un avis défavorable de principe sur le projet du SDCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la dissolution du Syndicat de Voirie de Castets – Saint Loubert et les options de reprise par la CDC du Pays de Langon ou le SMIVOM du Sauternais et demande que soit prise en compte la reprise de ce service par la commune de Castets-en-Dorthe comme l'avait sollicité le Conseil Syndical dans sa délibération du 29 juin 2011.

AUTORISATION D'EFFECTUER DES POURSUITES AMIABLES ET CONTENTIEUSES PAR LE COMPTABLE DE LA TRÉSORERIE DE LANGON – SAINT-MACAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le comptable de la Trésorerie de Langon – Saint Macaire, à effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés, concernant le budget principal et les budgets annexes. Cette autorisation concerne les actes suivants :

- Lettre de relance
- Mise en demeure de payer
- Opposition à tiers détenteurs employeurs et bancaires

- Saisie vente
- Saisie rémunération
- Saisie attribution bancaire.
- Phase Comminatoire préalable à une Opération à Tiers Détenteurs (OTD)

TRAVAUX SALLE DES FÊTES – ÉTAT D'AVANCEMENT

Le Maire fait part de sa rencontre avec l'architecte le 11 juin dernier. Les points principaux abordés ont été les suivants :

- l'ensemble des menuiseries vitrées neuve du projet sera proposé avec du vitrage retardateur d'effraction,
- la dépose des volets bois existants a été validée,
- le principe de claustra sur les fenêtres de la cuisine et des sanitaires a été retenu,
- le point phone France Telecom sera positionné contre le mur du fond du préau,
- une alarme anti anti-intrusion sera mise en place,
- 3 spots avec détecteurs de présence dans une gamme anti vandalisme seront installés.

Le planning des travaux a été modifié, ils devraient débuter début octobre et se terminer fin mai 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- **Frais téléphone station d'irrigation** : le Maire informe le Conseil Municipal que depuis de nombreuses années le budget irrigation supporte les factures d'Orange d'abonnement pour une ligne téléphonique à la station de pompage de Castets-en-Dorthe sans qu'il n'y ait de consommation. Il est décidé à l'unanimité des membres présents de résilier la ligne.
- **Bornage parcelle station d'irrigation** : Le Maire fait part de son rendez-vous avec le géomètre et Madame FRANC – DE GORINO.
- Le Maire présente la circulaire du 18 novembre 2011 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette circulaire est tenue à toute personne qui voudrait la consulter.
- **Panneau de signalisation de Saint-Loubert sur la RD224** : le panneau s'efface partiellement, contact sera pris avec le Centre Routier Départemental pour son emplacement.